

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE**

Décision n° DB2022_25

Le Bureau communautaire, convoqué le 6 septembre 2022, s'est réuni en séance ordinaire, salle du Conseil communautaire au siège de la Communauté de communes Vie et Boulogne, **le lundi 12 septembre 2022 à 19 heures 30** sous la présidence de Guy PLISSONNEAU.

Présent(e)s :

AIZENAY : Franck ROY
APREMONT : Gaëlle CHAMPION
BEAUFOU : Delphine HERMOUET
BELLEVIGNY : Jacky ROTUREAU
CHAPELLE PALLUAU (LA) : Xavier PROUTEAU
FALLERON : Gérard TENAUD
GENETOUZE (LA) : Guy PLISSONNEAU
LUCS-SUR-BOULOGNE (LES) : Dominique PASQUIER
MACHE : Frédéric RAGER
PALLUAU : Marcelle BARRETEAU
POIRE-SUR-VIE (LE) : Sabine ROIRAND
SAINT-ETIENNE DU BOIS : Guy AIRIAU
SAINT-DENIS LA CHEVASSE : Mireille HERMOUET
SAINT-PAUL MONT PENIT : Philippe CROCHET

Absent(es) excusé(es) :

GRAND'LANDES : Pascal MORINEAU

Objet : Préparation candidature LEADER 2023-2027.

Vu la délibération du Conseil communautaire n°2020D45 du 3 juin 2020 portant délégation de pouvoirs au Président et au Bureau,

L'offre de prestation de "Cabinet Mobile", animé par Marion GUERIN, a été retenue et notifiée par le Président par décision 2022DECISION121 du 13 juillet dernier, pour un montant de 18 000 €, subventionné potentiellement par du FEADER dans le cadre de la mesure " Soutien Préparatoire", pour un montant maximal de 15 000 €.

De par sa signification, LEADER - Liaison Entre Actions de Développement de l'Économie Rurale – vise à conforter et amplifier ses effets positifs en termes de développement économique endogène, de développement de l'offre de services de base dans les zones rurales et leur accès, ainsi que de valorisation du patrimoine naturel et culturel et de transition écologique, énergétique et numérique. LEADER a vocation à créer de la valeur ajoutée notamment sur les thématiques porteuses d'avenir et ainsi à renforcer l'attractivité des zones rurales.

Le Président propose :

- Que le territoire de Vie et Boulogne renouvelle sa candidature sous maîtrise d'ouvrage de la Communauté de communes Vie et Boulogne pour la période 2023-2027.
- De confier le pilotage de l'élaboration de la candidature au Comité de programmation du GAL Vie et Boulogne.
- D'associer les acteurs publics et privés du territoire à la construction de la stratégie.
- De demander un soutien financier à la région pour réaliser ce dossier de candidature.

Le programme d'actions proposé est prévu pour une enveloppe prévisionnelle globale, pour l'ensemble des GAL, de 29 M € sur la période 2023-2027. Pour Vie et Boulogne, le montant de l'enveloppe FEADER 2023-2027 devrait être identique à celle de 2014-2020, soit plus de 750.000 € de fonds européens pour soutenir les projets du territoire (sous réserve). Ce montant restera à confirmer par la Région lors du conventionnement.

Le dossier de candidature doit comporter des éléments de diagnostic, le bilan du programme 2014-2020, une stratégie et plan d'action Leader avec appui sur des fiches actions annexées, dans une démarche de concertation et de participation des acteurs locaux.

Proposition de méthodologie et de Rétroplanning :

- 9 septembre : Comité GAL – validation de la méthodologie
- 12 septembre : Bureau communautaire – validation de la méthodologie
- 29 septembre : 1^{ère} réunion de concertation, en complément d'une consultation via site internet de la CCVB - mobilisation du comité de programmation- mobilisation du Conseil de Développement
- 07 novembre : validation du contenu des fiches actions en Bureau Communautaire
- 2^{ème} réunion de concertation (date à confirmer)
- 18 novembre : Ajustement du contenu des fiches actions en comité de programmation du GAL
- 28 novembre : Envoi de notre candidature à la Région
- 19 décembre : Présentation de notre candidature en Conseil Communautaire – autorisation du Président à signer la convention Leader

Axes stratégiques en cours de réflexion pour la future programmation :

1. Valoriser le potentiel économique local (économie circulaire, agriculture, animation tiers-lieux de la gare de Bellevigny).
2. Favoriser la transition écologie et énergétique (mobilité, gestion durable de la haie bocagère).
3. Préserver la qualité et le cadre de vie (soutien aux initiatives citoyennes et associatives, valorisation du patrimoine local).

Le démarrage opérationnel du dispositif ne se ferait pas avant le printemps 2023, avec la signature de la convention Leader avec la Région, et la prise de poste de l'animateur Leader.

Par adoption des motifs exposés par le Vice-Président et après en avoir délibéré, le Bureau communautaire décide à l'unanimité :

- D'autoriser la Communauté de Communes Vie et Boulogne à adresser à la Présidente de la Région des Pays de la Loire une lettre d'engagement du territoire dans l'élaboration du dossier de candidature pour porter un LEADER 2023-2027.

- D'autoriser le comité de programmation du LEADER Vie et Boulogne à piloter l'élaboration du dossier de candidature LEADER 2023-2027 pour le compte du GAL, sous la Présidence de Guy PLISSONNEAU.

- D'autoriser le Président à formuler une demande de soutien préparatoire à l'Autorité de gestion pour un montant maximum de 15 000 €.

- D'autoriser le Président ou son représentant à signer tous les documents se rapportant à ces dossiers.

- De charger le Président ou son représentant d'exécuter la présente décision.

.....

Pour copie conforme au registre

Le treize septembre deux mille vingt-deux,

Le Président,
Guy Plissonneau



Acte publié sur le site internet Vie et Boulogne le : 19 septembre 2022

Le Président certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Nantes dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission aux services de l'Etat